

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20231027-D2023709-DE
Reçu le 06/11/2023

délibération :
D_2023_7_9

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 19 Octobre 2023

Présents : 16

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 18

**Objet : Amendes de police
relatives à la sécurité routière :
Demande de subvention pour
l'aménagement de la route des
Sablons**

Pouvoirs :

Madame CHOTYS Céline a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne
Monsieur MAUVEROU Philippe a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MAUVEROU Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur Yannick MOREAU

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le concours financier du Département de la Charente en vue de la réalisation des travaux d'entretien des voies communales et de leur aménagement. Le coût estimatif de l'aménagement s'élève à 76 158.00 € H.T. Le plan de financement se présente comme suit :

Travaux de voirie Cheminement doux et plateau inversé	76 158,00 €	Amendes de police 50 % sur plafond 70000 €	45,96%	35 000,00 €
		Amendes de police	15,76%	12 000,00 €
		Commune	38,28%	29 158,00 €
TOTAL DES DEPENSES H.T.	76 158,00 €	TOTAL DES RECETTES H.T.		76 158,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à demander les subventions

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents concernant ce dossier.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire

Emis le 27/10/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 06/11/2023

